



Qui a la garde des enfants, moi ou mon mari ?

Par **jolieperle_old**, le **01/10/2007** à **14:42**

Je suis actuellement en congé-parental et j'ai 3 enfants .En cas de divorce,le juge donnera la garde à moi ou à mon mari ?

Par **ly31**, le **01/10/2007** à **17:38**

Bonjour,rnrnPour répondre à votre question, je dirai que Monsieur le Juge à tendance à donner la garde des enfants à la maman, si celle ci est une bonne mère bien évidemment
rnrnCependant, le père des enfants conserve ses droits. rnIl a le droit de voir et de recevoir ses enfants, à condition d'avoir un appartement descend pour les accueillir
rnrnMonsieur le Juge interroge les parents, les Avocats, et toute décision est prise dans l'intérêt des enfants
rnrnJe vous souhaite bon couragernrnlly31